



Le Centre Départemental  
de Gestion de l'Indre-et-  
Loire (37),  
coordonnateur de la  
**région Centre-Val de  
Loire**

Le Centre Départemental  
de Gestion du Rhône (69),  
coordonnateur de la  
**région Auvergne Rhône  
Alpes**

Le Centre Départemental  
de Gestion de la  
**Seine-et-Marne**

Le Centre  
Interdépartemental de  
Gestion de la  
**Grande Couronne**

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne (centre organisateur)**

co-organisent

## LES CONCOURS DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES SESSION 2022

### *Filière sportive – catégorie A*

Period d'inscription (retrait des dossiers)	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers) Le cachet de la poste faisant foi	Dates de l'épreuve écrite d'admissibilité	Date de l'épreuve d'admission
<b>Du mardi 25 mai au mercredi 30 juin 2021</b>	<b>Jeudi 8 juillet 2021</b>	<b>Mardi 18 janvier 2022</b>	<b>Courant mai 2022</b>
		<p>L'épreuve écrite se déroulera au CIG de la petite couronne et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.</p> <p>Le CIG se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.</p>	

- **Les dossiers d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).** Ils pourront être déposés au centre de gestion, adressés par voie postale, mais également transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au 7 décembre 2021.
- Les candidats au concours externe devront fournir, au plus tard à la date d'établissement de la liste d'admission, soit le 31 mai 2022, les diplômes requis pour l'admission à concourir.
- les candidats au concours externe constituent et transmettent au service gestionnaire du concours lors de leur inscription et au plus tard le 29 avril 2022, en vue de l'épreuve d'entretien, une fiche individuelle de renseignement. Le modèle de cette fiche est joint au dossier d'inscription, il est également disponible sur le site internet du CIG de la Petite Couronne : [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr). La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Contact : [concours@cig929394.fr](mailto:concours@cig929394.fr)

Concours	Nombre de postes ouverts
Externe	20
Interne	10
<b>Total</b>	<b>30</b>

#### Conditions d'inscription

**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires :

- soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 3 années d'études supérieures après le baccalauréat
- soit d'un titre ou diplôme homologué au moins niveau 6 (anciennement niveau II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique

#### Candidats titulaires d'un doctorat

Conformément aux dispositions du décret n°2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat, une **fiche individuelle de renseignement** sera disponible sur le site internet du CIG de la petite couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr) pendant la période d'inscription. Cette fiche devra être retournée, dûment complétée et accompagnée de la copie du doctorat présenté, à la direction des concours du CIG petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard 93698 Pantin cedex.

**Le concours interne** sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.